

1) Option exploratoire obligatoire ARTS VISUELS.

Bloc horaire : 1h30 par semaine.

Contenu :

Cette option est réservée aux élèves intéressés par les possibilités que peuvent offrir les métiers de l'image. On y découvre ainsi différentes catégories professionnelles telles que les métiers de designer, de publicitaire, d'infographiste, de réalisateur de cinéma, d'architecte, etc... en bref les diverses possibilités existant dans ces corps de métiers.

Des travaux plastiques, des analyses de films et des rencontres avec des professionnels de l'image ponctuent l'année scolaire et permettent de faire émerger d'éventuelles idées sur l'avenir ou vocations professionnelles dans le cadre cité plus haut.

De

2) Option facultative ARTS PLASTIQUES.

Bloc horaire : 3 heures par semaine.

Contenu :

Cette option est réservée aux élèves motivés et passionnés par l'expression artistique. Des travaux d'expression personnelle sont réalisés sous forme de dessins, de peintures, de montages numériques, de sculpture ou de vidéos, selon les réponses de chacun, liés aux sujets donnés en cours. Le lien avec l'histoire de l'Art, passée ou contemporaine, les analyses d'images, l'étude grands mouvements artistiques peut aussi préparer à une orientation vers un BAC de spécialité Arts plastiques à dominante littéraire, et cela dès la classe de 1ère (5 heures par semaine, coefficient 6 au Baccalauréat).